POUR UN PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DU MYRIOPHYLLE À ÉPI!

L'urgence d'agir pour protéger les lacs et les cours d'eau du Québec

Printemps, été 2019

Nous citoyens, organismes et municipalités qui œuvrons à protéger et à préserver les lacs et les rivières, recherchons des solutions pour restaurer les plans d'eau qui sont sous la menace environnementale de l'infestation par le *myriophylle* à épi et à protéger ceux qui n'en sont pas encore atteints.

Au cours des dernières décennies, cette plante exotique envahissante, qui se caractérise par une vitesse de croissance effrénée, a envahi plus de 188 lacs et de nombreuses rivières du Québec en plus d'être présente dans le fleuve Saint-Laurent.

Voici comment le MDDELCC décrit sur son site, les effets de cette plante :

« Le myriophylle à épi compétitionne avec les plantes indigènes pour la lumière et les nutriments quand il forme de grandes colonies monospécifiques. Cela entraîne une perte de biodiversité dans les cours d'eau et les plans d'eau du Québec. Le myriophylle peut former une canopée dense qui bloque la pénétration des rayons lumineux en profondeur et nuit aux autres plantes submergées. Les petits herbiers de myriophylle à épi peuvent servir d'abri à la faune aquatique. En revanche, les herbiers denses peuvent altérer les chaînes alimentaires et réduire l'oxygène dissous quand les tiges se décomposent. Ils peuvent obstruer des sites de frai et favoriser la prolifération de moustiques et de parasites responsables de dermatites. Les grandes colonies de myriophylle à épi nuisent aux activités récréatives telles que la navigation de plaisance, la pêche et la baignade. Les propriétés et les habitations autour d'un lac infesté peuvent aussi se déprécier et se vendre moins cher. »

Les impacts de la présence de cette plante sur les lacs et les plans d'eau du Québec sont majeurs.

Soutenues par les municipalités locales, de nombreuses associations de bénévoles se mobilisent pour diminuer la présence de la plante dans les lacs atteints et tiennent des activités de sensibilisation pour éviter sa dissémination dans d'autres plans d'eau. Jusqu'ici, le financement de ces mesures a été assumé principalement par les municipalités et les associations de protection des plans d'eau. Or, il est impossible pour les municipalités et pour nos organismes de continuer à soutenir sans aide financière les interventions essentielles à long terme et les recherches visant à améliorer la situation.

Nous arrivons collectivement à un niveau d'essoufflement au moment même où l'envahissement continue de s'aggraver.

Nous sollicitons aujourd'hui l'intervention du gouvernement du Québec, en consultation avec les associations et les organismes de protection des lacs et des cours d'eau, les chercheurs et les représentants du milieu municipal, pour initier et mettre sur pied, dès 2018, un programme national de gestion du myriophylle à épi.

Tout en s'inspirant des expériences et des recherches probantes, tant celles effectuées ici que celles à l'étranger, ce programme viserait notamment à :

• Guider les municipalités et les MRC dans l'obtention des autorisations gouvernementales visant à protéger les plans d'eau sur leur territoire de cette invasion;

- Élaborer des mesures préventives pour éviter la contamination dans les plans d'eau où la plante n'est pas encore présente;
- Dégager les budgets pour financer efficacement les mesures préventives et de contrôle reconnues;
- Financer les travaux de recherches en cours portant sur les impacts sur la faune et la flore des différentes méthodes de gestion de la plante;
- Financer un programme de recherches afin de mieux mesurer les impacts à long terme de la présence du myriophylle à épi, de contrer ses effets nocifs, de trouver des moyens efficaces et sécuritaires pour l'environnement pour contrôler au maximum sa présence.

Nous nous engageons à soutenir tous les efforts qui visent à trouver une solution durable à cette menace au patrimoine collectif que représente les plans d'eau du Québec.

L'Alliance pour un programme national de gestion du myriophylle

Société de conservation du lac Lovering

info@laclovering.org



Fondée en 1970, la SCLL est un organisme à but non lucratif voué à la protection du lac

Lovering, situé dans les Cantons de l'Est

Rappel-Coop de solidarité en protection de l'eau

rappel@rappel.qc.ca
Sa mission est de
promouvoir la
protection et la
préservation des lacs



et cours d'eau du Québec en favorisant des solutions préventives et curatives durables

Agence de Bassin Versant des 7

L'ABV des 7 est un OSBL. Son mandat est de protéger et



protéger et d'améliorer la qualité de l'eau des sept bassins versants de son

territoire, dont la rivière Blanche Ouest, la rivière Coulonge, Dumoine, Gatineau, Noire, Quyon et une partie des Outaouais

Association des pêcheurs sportifs du Québec

info@apsq.ca La mission première de l'A.P.S.Q. est de redonner une voix aux pêcheurs sportifs du Québec et de



défendre leurs droits patrimoniaux. L'A.P.S.Q. s'associe aux démarches visant à préserver la ressource et à la saine gestion de l'écosystème

Henri Fournier, biologiste Conseiller scientifique

Adresse courriel de la campagne :

gestiondumyriophylle@gmail.com